

S.I.S.A.R.C.

L'ARPEGE - 2 avenue des Chasseurs Alpains

73200 ALBERTVILLE

GEMAPI - ENTRETIEN DES COURS D'EAU -

Pour affichage

- En vertu de l'article 2.3 de l'arrêté préfectoral du 07 novembre 2014 portant déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau,
- En vertu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui prévoit le transfert aux communes ainsi qu'à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (GEMAPI),
- En vertu du transfert au 01 janvier 2019 de la compétence GEMAPI d'ARLYSERE au SISARC,

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

Nature des travaux : **Nettoyage du lit du Crétan,**

Localisation : MONTAILLEUR - La Comba, La Combe, Coteret, Chez Vellat, Pré du Moulin, L'Epigny

Date de réalisation : Février-mars-avril 2021

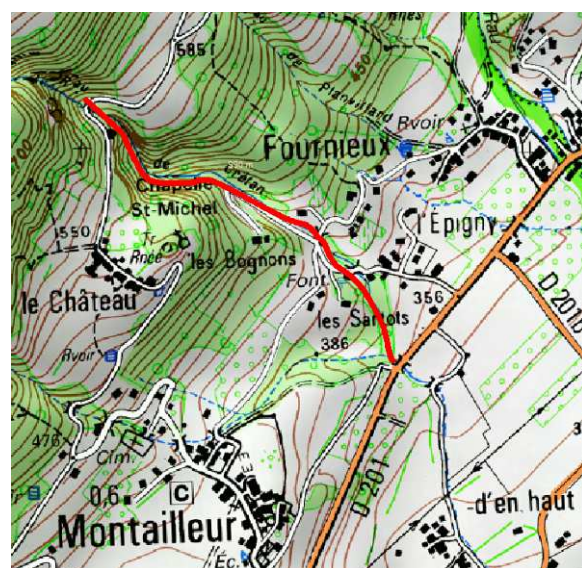
Plan de situation : secteur en rouge sur la carte

Objectif : enlever les embâcles et les arbres en travers du lit pour limiter le risque de départ de bois en cas de crue (débordement et obstruction des ponts).

Il est demandé aux propriétaires concernés par les travaux de bien vouloir faciliter le travail de l'entreprise en permettant les accès aux cours d'eau.

L'usage d'un tracteur forestier sera privilégié si la configuration du terrain le permet. Les bois coupés seront laissés sur place. Les propriétaires pourront s'ils le souhaitent récupérer ces bois. Les rémanents seront broyés sur place lorsque le stockage sur la rive n'est pas possible.

Personne à contacter : Nadine DESCHAMPS
06.43.65.77.19 - nadine.deschamps@savoie.fr



S.I.S.A.R.C.

L'ARPEGE - 2 avenue des Chasseurs Alpains

73200 ALBERTVILLE

GEMAPI

- ENTRETIEN DES COURS D'EAU -

Pour affichage

- En vertu de l'article 2.3 de l'arrêté préfectoral du 07 novembre 2014 portant déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau,
- En vertu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui prévoit le transfert aux communes ainsi qu'à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (GEMAPI),
- En vertu du transfert au 01 janvier 2019 de la compétence GEMAPI d'ARLYSÈRE au SISARC,

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

Nature des travaux : **Entretien du torrent de la Lavanche**

Localisation :

MONTAILLEUR : Sur Palange, Vers la Fruitière

GRESY-SUR-ISERE : Grésy

Date de réalisation : Février-mars-avril 2021

Plan de situation : secteur en rouge sur la carte

Objectif : limiter le risque de formation d'embâcles, améliorer la stabilité des berges par un abattage sélectif des arbres de berge, couper les bois implantés dans le lit du torrent.

Il est demandé aux propriétaires concernés par les travaux de bien vouloir faciliter le travail de l'entreprise en permettant les accès aux cours d'eau.

L'usage d'un tracteur forestier sera privilégié si la configuration du terrain le permet. Les bois coupés seront laissés sur les parcelles en bordure du lit. Les propriétaires pourront s'ils le souhaitent récupérer ces bois. Les rémanents seront broyés sur place lorsque le stockage sur la rive n'est pas possible.

Personne à contacter : Nadine DESCHAMPS
06.43.65.77.19 - nadine.deschamps@savoie.fr

